



Annulation par Orange d'une précommande

Par osramini

Bonjour,

je rencontre un problème avec l'opérateur Orange qui avait proposé l'achat d'un mobile en précommande jusqu'au 12/03, ne pouvant pas en bénéficier avant le 05/03 puisqu'étant en contrat de renouvellement d'un nouveau mobile a prix préférentiel tous les ans, j'attends cette date tranquillement, mais au moment de passer ma précommande celle ci m'est refusée au titre que "le mobile est en rupture de stock", n'étant pas encore sorti, j'appelle Orange et ils me répondent qu'il n'y avait qu'une quantité limitée de mobiles disponibles pour les précommandes,

j'ai bien vérifié sur les conditions des différentes pages accessibles sur leur site et il n'y a rien de noté du style "X mobiles disponibles jusqu'a la date limite de la précommande, comme c'est des fois le cas dans les grandes surfaces pour des jeux ou des consoles, ou ils indiquent "X appareils disponibles pour l'ensemble des magasins", d'autant plus que le site indique toujours "précommandez votre mobile au meilleur prix" mais sans indiquer qu'il est en "rupture de stock" bien que n'étant pas encore sorti et qu'il est possible de le précommander jusqu'au 12/03, tout au moins pour les nouveaux clients (j'ai fait la simulation...)

quel recours est possible pour ce problème ?

merci d'avance pour les retours.